



PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Préfecture de la Loire-Atlantique
Direction de la coordination des
politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau des procédures environnementales et foncières

Nantes, le

18 JAN. 2018

COMMUNE DU PELLERIN

Projet de réalisation d'un nouveau pôle sportif

Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune du PELLERIN avec le projet

Le 17 janvier 2018 s'est tenue, en préfecture de la Loire-Atlantique, la réunion des Personnes Publiques Associées à la procédure de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune du PELLERIN, dans le cadre de la déclaration d'utilité publique du projet de réalisation d'un nouveau pôle sportif – procédure définie par les articles L122-5 du code de l'expropriation et L153-54, L132-7 et L132-9 du code de l'urbanisme.

La mise en compatibilité du PLU de la commune porte sur les points suivants :

- évolution du zonage des zones 2AU et Nx en zone UM,
- modification du PADD en supprimant la pastille de couleur destinant le secteur à recevoir de l'activité,
- actualisation du rapport de présentation afin de prendre en compte le projet.

Participaient à la réunion :

➤ *Pour les services de l'État :*

Jean-Philippe AUBRY	Préfecture <i>Directeur de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial (DCPPAT)</i>
Catherine AUCLAIR	Direction Départementale des Territoires et de la Mer Service Aménagement durable <i>Unité planification et aménagement du territoire</i>
Sandrine BOUHIER	Préfecture <i>Bureau des procédures environnementales et foncières (DCPPAT)</i>
Daphnée GUIBERT	Préfecture <i>Bureau des procédures environnementales et foncières (DCPPAT)</i>

➤ *Pour les autres Personnes Publiques Associées*

Benjamin MORIVAL	Maire de la commune du Pellerin
Fabienne LAMY-MALINVERNO	Commune du Pellerin <i>Responsable urbanisme et aménagement de l'espace public</i>
Béatrice JULIEN	Nantes Métropole <i>DTA 3 Ouest agglomération</i>
Arnaud LE VEXIER	Conseil Départemental de Loire-Atlantique <i>Unité équilibre territorial</i>
Claire MOULINIÉ	Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire <i>Directrice de projets</i>

Étaient absents ou excusés :

Le Conseil Régional des Pays de la Loire.
Les trois chambres consulaires.

M. AUBRY, président la séance, donne la parole à M. MORIVAL qui présente le projet de construction dans ses grandes lignes.

Puis, M. AUBRY rappelle les points sur lesquels porte la mise en compatibilité du PLU et donne la parole à Mme AUCLAIR : la DDTM n'a pas de remarque particulière à faire, mais souhaite que soit confirmée la prise en compte du présent projet dans le futur PLU métropolitain.

Mme JULIEN de Nantes Métropole confirme cette prise en compte du projet dans le PLU intercommunal (en zone Us) et son intégration dans le PADD.

Mme MOULINIÉ confirme également la compatibilité du projet avec le SCOT de Nantes – Saint-Nazaire.

Enfin, le dossier Mec PLU n'appelle aucune observation de la part du Département.

Le dossier de mise en compatibilité n'appelant plus d'observations de la part des participants, la séance est levée.

**LA PRÉFÈTE,
Pour la Préfète et par délégation,
Le directeur de la coordination des
politiques publiques et de l'appui territorial**


Jean-Philippe AUBRY